

Commentaires de l'arrondissement de Westmount concernant le projet de réaménagement du site de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal

Les commentaires qui suivent sont le fruit de l'analyse du Comité Consultatif d'Urbanisme de l'Arrondissement Westmount en réponse à l'étude du plan d'aménagement du site de l'Oratoire Saint-Joseph de Montréal version datée Octobre 2002 et de l'addenda daté janvier 2003. Les commentaires sont limités aux éléments de préoccupation de Westmount par rapport à l'impact potentiel qui pourrait affecter les propriétés résidentielles de Westmount qui bordent le site de l'Oratoire Saint-Joseph.

Esplanade

L'utilisation projetée de l'esplanade devrait être clarifiée. Le Comité est préoccupé par le fait que certaines activités projetées pourraient générer du bruit et de la circulation véhiculaire intense. Les rassemblements pourraient de ce fait affecter la tranquillité des propriétés résidentielles établies à proximité de l'esplanade. La fréquence, la nature et l'ampleur de ces rassemblements devraient être précisées dans le plan d'aménagement d'ensemble dans le respect du contexte résidentiel existant.

Le plan d'aménagement ne prévoit que quelques places de stationnement pour les autobus avec la possibilité d'utiliser l'esplanade comme stationnement complémentaire. La gestion des autobus en attente et des débordements d'autobus doit être planifiée. Il ne faudrait pas que des autobus soient stationnés sur l'esplanade ou dans les rues du voisinage souvent avec le moteur allumé, ce qui serait inacceptable. Il pourrait en résulter un impact négatif pour les résidents à proximité. Le plan d'aménagement devrait inclure un plan de gestion des débordements d'autobus.

Circulation

Le Comité note que l'Oratoire Saint-Joseph a l'intention de céder une portion de terrain à l'école Villa Ste-Marcelline afin de permettre la construction d'un agrandissement qui sera érigé entièrement à l'intérieur des limites de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce alors que le pavillon principal est établi principalement à Westmount. Le Comité recommande qu'en parallèle au développement du plan d'aménagement global du site de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, une étude soit réalisée afin de considérer les options qui contribueront à réduire l'impact de la circulation véhiculaire générée par les activités de l'école sur les quartiers résidentiels adjacents.

Le plan de circulation véhiculaire proposé dans le plan d'aménagement d'ensemble de l'Oratoire St. Joseph ignore entièrement la possibilité de desservir le nouveau pavillon de la Villa Ste. Marcelline. Nous souhaitons que le plan d'aménagement soit révisé afin de prévoir un accès véhiculaire jusqu'au nouveau pavillon projeté. Cet accès pourrait être établi à partir de Cedar Crescent via le Chemin Kingston, aménagé avec un poste de contrôle (ouvert en début de journée et en fin d'après-midi seulement pour limiter la circulation sur Cedar Crescent), et par le biais du chemin identifié "sentier piétonnier" qui pourrait être modifié pour inclure un rond-point aux abords du nouveau pavillon.

Nous aimerions souligner que tel que préconisé dans le document complémentaire au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, un projet de modification concernant un établissement situé sur un terrain établi à la limite d'un autre arrondissement doit viser à assurer l'harmonisation des aménagements entre les deux arrondissements. Le projet doit tenir compte de l'impact de son insertion sur le cadre bâti. La solution que nous proposons a pour avantage de partager équitablement l'impact potentiel qui pourrait résulter d'une augmentation de la circulation entre l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et l'arrondissement Westmount. Le réseau local des rues à l'intérieur des limites de l'arrondissement de Westmount est déjà surchargé aux abords de l'école durant les heures de pointe.

Westmount souhaite être impliqué dans les discussions avec l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal afin que ses préoccupations soient prises en considération dans le développement final du plan d'aménagement d'ensemble.